



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE JEUDI LE 3 AVRIL 2025 À 17H00.**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **jeudi 3 avril 2025, à 17 h 00**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La Mairesse rappelle qu'en aucun temps durant la séance du Conseil, il ne sera toléré que quiconque manque de respect envers un membre du Conseil ou envers un employé(e), soit en paroles ou en gestes.

L'article 158 du Code Municipal prévoit que le maire ou la mairesse préside les séances du Conseil.

L'article 159 du Code Municipal stipule que le maire ou la mairesse qui préside une assemblée du Conseil, maintient l'ordre et le décorum durant la séance.

Le maire ou la mairesse qui préside peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre durant la séance du Conseil. Le fait que la loi mentionne que les séances du Conseil sont publiques, ne signifie pas que les séances du Conseil soient des réunions du public où il est possible de dire n'importe quoi, n'importe quand. Donc, il ne sera pas toléré qu'un citoyen dans la salle, ne perturbe d'aucune façon le déroulement de la séance. Quiconque interrompt les procédures durant la séance sera expulsé de la salle du Conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Mme Christine McAleer, déclare la séance ouverte à 17 h 00.

2. CONFIRMATION DES PRÉSENCES

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Michel André Emond
Conseillère 5 : Valérie Taillefer
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absences:

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; le Directeur général, Monsieur Daniel Leduc et la Directrice des services juridiques et greffière, Me Karine Dupuis sont également présents.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour, le tout dans le délai prescrit par le Code municipal du Québec.

25-04-117

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Confirmation des présences.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Abrogation de la résolution 25-03-085 relativement au crédit-bail du camion 6 roues.
5. Financement par crédit-bail du camion 6 roues
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 165.1-2025 modifiant le règlement d'emprunt 165-2025 en regard à des travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Liggett et Dickson afin d'inclure les rues Gale, Church, Hector, Lambton (côté Est) et McBain.

7. Période de questions ouverte au public (30 minutes).
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE

25-04-118

4. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 25-03-085 (crédit-bail du camion 6 roues)

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 03 mars 2025, les membres du conseil ont adopté la résolution 25-03-085;

ATTENDU QUE REXCAP, agent / courtier de la Banque Royale du Canada a dû se désister en raison des restrictions de la Loi sur les banques à cause du poids du véhicule selon son courriel du 26 mars 2025 pour le financement par crédit-bail pour le camion 6 roues;

ATTENDU QUE la résolution 25-03-085 est donc devenue nulle et sans effet;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ABROGER la résolution 25-03-085.

ADOPTÉE

25-04-119

5. FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL DU CAMION 6 ROUES POUR 117 568 \$ PLUS TAXES ET DU MATÉRIEL PROFIT POUR UN PRIX NET DE 95 186,54 \$ PLUS TAXES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a procédé par appel d'offres pour l'achat d'un camion 6 roues;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a octroyé l'acquisition du camion 6 roues à Camions Inter-Anjou Inc. en vertu de sa résolution 24-10-264 en date du 7 octobre 2024 au montant de 117 568\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a octroyé l'acquisition de l'équipements de déneigement à Équipements PRO-FIT pour 115 186, 45 \$ ET NET DE 95 186 \$ plus taxes en vertu de sa résolution 25-03-086 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a convenu de financer ces acquisitions par voie de crédit-bail sur une période de 60 mois avec option d'achat de 1,00 \$;

ATTENDU QU'une demande de financement en crédit- bail a été faite auprès de deux fournisseurs et que deux (2) soumissions ont été reçues soit;

- Crédit-Municipal & Manufacturier Rexcap inc. au taux indicatif de 4,85 %;
- Inter-Boucherville aux taux indicatif de 6,8%.

ATTENDU QUE la soumission de REXCAP s'est avérée conforme sur tous les points de vue;

ATTENDU QUE la soumission de REXCAP devait être réalisée par la Banque Royale du Canada en tant que Crédit- bailleur contractuel ;

ATTENDU QUE la Banque Royale du Canada a dû se désister selon son courriel du 26 mars 2025;

ATTENDU QUE REXCAP, pour honorer son engagement, a trouvé un crédit-bailleur en remplacement en la personne de LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à la condition que le financement des équipements PRO-FIT soient également financés par crédit-bail avec LA BANQUE TORONTO-DOMINION pour compléter la structure du véhicule soit châssis avec benne et équipements;

ATTENDU QUE REXCAP a soumis une nouvelle proposition combinant les deux transactions en date du 28 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer** **APPUYÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE MODIFIER la résolution 24-10-264 à l'effet que le camion soit financé en crédit-bail et non à même l'excédent non-affecté au 31 décembre 2023.

DE MODIFIER la résolution 25-03-086 à l'effet que les équipements PRO-FIT soient financés en crédit-bail et non pas imputés au poste comptable 02-330-00-515.

QUE le financement en crédit-bail soit octroyé à REXCAP, agent / courtier de la Banque Toronto-Dominion, laquelle agira comme locateur contractuel pour un montant de 117 568 \$, plus taxes, au taux indicatif de 4,85 %, pour le camion soit 60 X de 2 201,67 \$ avec option d'achat de 1,00 \$ + 750,00 \$ de frais et pour un montant de 95 186,54 \$ pour les équipements au taux indicatif de 4,85 %, 60 X 1 782, 83 \$, plus frais de 500 \$, le taux ajustable au moment des déboursés à PRO-FIT selon les termes et conditions de la proposition de REXCAP datée du 28 mars 2025;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette acquisition par voie de crédit-bail.

QUE cette dépense soit imputée aux postes comptables 02-320-00-515 à 50% et 02-330-00-515 à 50%.

ADOPTÉE

25-04-120

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 165.1-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 165-2025 EN REGARD À DES TRAVAUX AUX INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCE-ALBERT, LIGGETT ET DICKSON AFIN INCLURE LES RUES GALE, CHURCH, HECTOR, LAMBTON (CÔTÉ EST) ET MCBAIN.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **Jacques Guilbault** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement 165.1-2025 modifiant le règlement d'emprunt 165-2025 en regard à des travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Liggett et Dickson afin d'inclure les rues Gale, Church, Hector, Lambton (côté Est) et McBain.

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Les questions doivent porter uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée.

25-04-121

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère **Valérie Taillefer**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 17 h 13.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Me Karine Dupuis
Directrice des services juridiques et
greffière

CERTIFICAT – Je, soussigné, Daniel Leduc, Directeur général, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Daniel Leduc
Directeur général